

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-198

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction de la programmation budgétaire	N° 2026-198

**Convention partenariale entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour
l'opération d'aménagement du parc de l'arrière-base de la base sous-marine
Programme FEDER 2021-2027 - Décision - Autorisation**

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) des Bassins à Flots, Bordeaux Métropole met en œuvre le projet d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine.

Ce projet comprend la désimperméabilisation des sols, la diversification et l'intensification des plantations. Au total, 4 hectares d'espaces entièrement perméables seront aménagés.

La Ville et la Métropole ont convenu de financer les aspects relevant de leurs compétences respectives. La convention de co-maîtrise d'ouvrage de 2012 définit les modalités de réalisation et de paiement pour les espaces publics qui incombent à la Ville. La Ville s'engage à rembourser intégralement les montants avancés par Bordeaux Métropole sur ce volet.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont mutualisé leurs services. Dans le cadre de cette opération, la coordination administrative, technique et financière pour les actions relevant des compétences de chaque partie est assurée par des services communs.

Le projet bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Etat via le Fonds Vert. Une convention de reversement de subvention a été signée le 24 décembre 2024

Un cofinancement du FEDER a également été sollicité par Bordeaux Métropole. Le programme FEDER 2021-2027 dédie un volet de son accompagnement financier à des projets en faveur de la transition énergétique et écologique qui concourent à l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de cette demande, il est nécessaire de préciser les modalités de réalisation du projet, de remboursement des dépenses par la Ville et de reversement de la subvention. La convention partenariale établit ces modalités, elle est en annexe

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir si tel votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Codé général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2010/0136 du Conseil communautaire en date du 26 mars 2010 relative à l'instauration d'un programme d'aménagement d'ensemble dans le quartier des Bassins à flot,

VU la délibération n°2012/0499 du Conseil communautaire en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Bordeaux concernant la réalisation des espaces publics,

VU la délibération n°2024-555 du Conseil de Métropole en date du 6 décembre 2024 approuvant la convention de reversement des cofinancement perçus par Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement des espaces verts en milieu urbain est éligible au programme FEDER 2021-2027 au titre de la préservation de la nature et de la biodiversité

DECIDE

Article 1 : de désigner Bordeaux Métropole comme chef de file pour le montage de la demande d'aide FEDER et d'approuver la convention partenariale avec la ville de Bordeaux relative à l'opération d'aménagement du parc de l'arrière-base sous-marine, figurant en annexe

Article 2 : d'encaisser l'aide financière FEDER sur le compte tiers 458 ouvert à cet effet afin de reverser l'intégralité de la subvention à la Ville de Bordeaux.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,